



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE Près la COUR D'APPEL DE BESANÇON

SESSION DE FORMATION EJ/ETI 14

LE ROLE DE L'EXPERT INTERPRETE DANS L'INTERROGATOIRE MEDICAL ET L'EXPERTISE

Vendredi 22 novembre 2024

De 09h00 à 12h30

Palais de Justice de Besançon

Salle Stendhal, 1 rue Mégevand, 25000 Besançon

Programme de la formation

Objectifs pédagogiques :

- Permettre la communication entre le patient et le médecin
- Permettre la communication entre la victime et le médecin

Être capable de :

- Comprendre le jargon médical et l'adapter au patient étranger
- Comprendre le langage du patient et le rendre compréhensible par le médecin

Pour savoir :

- Faciliter la consultation médicale
- Faciliter le déroulement de l'expertise

Public visé - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Experts Traducteurs Interprètes près la Cour d'Appel ;
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel ;
- Avocats ;
- Magistrats.

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivi de la formation.

Contenu détaillé de la formation

09h00-09h15 Les objectifs de cette matinée

Mme Bazik TOPUZIAN-SAILLARD, expert traductrice interprète, administrateur CEJCA
Présentation

09h15-10h30 Rôle et sécurité de l'interprète face à une situation émotionnelle difficile lors d'un entretien médical

Dr Pascale FRANCOIS, anesthésiste réanimateur, médecin légiste, administrateur CEJCA

10h30-10h45 *Pause*

10h45- 12h15 Présentation de 3 cas pratiques de 30 minutes avec la participation des ETI

Arabophones, sinophones et russophones

Dr Pascale FRANCOIS, anesthésiste réanimateur, médecin légiste, administrateur CEJCA

Cas pratique N° 1 : Annonce d'une pathologie grave à un couple

Cas pratique N°2 : Annonce d'une mort cérébrale et prélèvement d'organe

Cas pratique N°3 : Annonce d'une fin de vie et directives anticipées

12h15-12h30 Echanges avec la salle

Organisation de la formation

Intervenants :

- **Dr Pascale FRANCOIS**, anesthésiste réanimateur, médecin légiste, administrateur CEJCA
- **Mme Bazik TOPUZIAN-SAILLARD**, expert traductrice interprète, administrateur CEJCA

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'une fiche d'évaluation remplie par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires en fin de journée

Durée de la formation : 3,5 heures (0,5 jour)

Coût de la formation :

- Membres CEJCA, postulants et avocats : 70 €
- Non membres de la Compagnie : 140 €
- Magistrats : Offert